



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 décembre 2020 de 20h00 à 22h00
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLACE PAR
Président	Y. Richard	x		
Vice-Président	J. Marquis	x		
Secrétaire	M. de Terwangne	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz		x	
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	X. Henauer	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche		x	
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 novembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Désignation des membres des conseils des Fondations :
 - a. Bon-Séjour de la Ville de Versoix
 - b. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - c. Fondation communale de Versoix-Samuel May
5. Validation de l'organe de contrôle des comptes de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
6. Boucllement de crédits d'engagements
7. Crédit de CHF 102'000 pour l'achat d'un véhicule utilitaire destiné au service des Travaux, Voirie et espace public et d'un agrégat sur tracteur destiné au service des Sports et Manifestations
8. Crédit de CHF 270'000 pour la mise en place d'une gestion plus rationnelle et économe de l'eau
9. Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix -Molard
10. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il salue les représentants de la presse, la procès-verbaliste ainsi que le mince public autorisé à assister à cette séance. Il exprime ses regrets de ne pas pouvoir faire mieux en raison des conditions d'exception liées aux restrictions sanitaires imposées.

Mme J. Brünisholz et M. C. Miche sont excusés.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 42, point 12.6 : Suite à son intervention relative à la mise à jour des photos du Festichoc sur le site internet de la Ville de Versoix, Mme Schneckenburger souhaite préciser que sa demande concernait la mise à jour des photos dans sa globalité.
- Page 4, 2^e § : av. Dégallier.
- Page 13, 3^e § : « *Dans le contexte de la réforme fiscale des entreprises, une baisse des revenus fiscaux est **attendue** ~~attendu~~* ».
- Page 13, 3^e § : « *La baisse des impôts pour les entreprises devrait elle-même inciter les **petites** petits et moyennes entreprises à investir ...* ».
- Page 15, 4^e § : « *... certainement en présage d'une forte baisse d'impôts des personnes morales **constatée** ~~constatées~~*. »
- Page 15, 4^e § : « *... un troisième élément qui a perturbé encore davantage les **recettes** fiscales de la commune.* »

Vote : Muni de ces modifications, le PV de la séance du 23 novembre 2020 est accepté à l'unanimité (24 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Courrier de la CITRAP (communauté d'intérêt pour les transports publics)

Le Bureau a reçu un courrier de demande d'adhésion à la CITRAP. Ce courrier est à disposition des Conseillers municipaux auprès de Mme Possa.

b) Résultats du concours de dessin de la Fête de l'Escalade

Cet événement a rencontré un grand succès. Le jury chargé de départager les dessins selon trois catégories était composé de la Présidente de l'ADER, du Président du Conseil municipal et de Mme la Secrétaire générale adjointe.

Palmarès :

Catégorie 1 à 10 ans

3ème place : My-An

2ème place : Alessandro

1ère place : Isabella

Catégorie 11 à 20 ans

3ème place : Diego

2ème place : Isabel

1ère place : Mila 12 ans

Catégorie 20 ans et +

3ème place : Javier 46 ans

2ème place : Yaël 34 ans

1ère place : Hélène 27 ans

Les organisateurs et le jury sont très satisfaits de cette opération qui pourrait perdurer durant les années à venir.

Enfin, le Président signale que le Bureau a renoncé à produire le montage vidéo pour le "Cé qu'è l'ainô" avec la participation des Conseillers municipaux. Néanmoins, l'ensemble du Conseil administratif ainsi que la Président du Conseil municipal ont présenté leurs souhaits à la population à l'occasion de la Fête de l'Escalade.

Mme Sauter Caillet demande s'il est prévu que les dessins soient exposés.

Le Président prend note de cette proposition pour en discuter avec le service des manifestations.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric LAMBERT, Maire

Naturalisations

M. le Maire signale que le CA a eu à traiter, pendant la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, 39 demandes de naturalisations. 38 ont été acceptées et 1 a été refusée (toujours en cours pour une demande de complément concernant les connaissances civiques du candidat). Il y a par ailleurs eu 3 naturalisations facilitées pour lesquelles le CA n'a pas à se prononcer. Les provenances de ces demandes de naturalisations concernent

une multitude de pays tels que le Portugal, l'Albanie, la Géorgie, la Moldavie, l'Espagne, le Kosovo, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Chili, la France, etc.

Opération « Cœur à cœur » - RTS

Versoix a passé deux journées sous le signe de la générosité à l'occasion de l'opération « Cœur à cœur » de la RTS avec la présence des journalistes Tania Chytil, Philippe Martin et Vincent Veillon en faveur d'une collecte de fonds pour le droit des enfants en Suisse.

Le CA remercie vivement la Présidente de l'APECO, l'association des parents d'élèves du Cycle d'orientation des Colombières, ainsi que les élèves du CO, pour leur implication dans l'organisation d'un quiz destiné à récolter des fonds. CHF 450.- ont été récoltés par l'APECO, une quinzaine de donateurs a permis de récolter environ CHF 720.- sur le site de la RTS, l'association du Cor des Alpes a également donné CHF 100.-. L'objectif étant de récolter CHF 3'000.-, les dons peuvent être effectués sur le site de la RTS.

Soutien aux commerces locaux

M. Lambert signale la distribution dans les boîtes aux lettres des bons destinés à soutenir les commerces locaux. La liste des commerces partenaires est disponible sur le site internet de la Mairie. Il en profite pour remercier toute l'équipe chargée de l'organisation de cette opération, sous la houlette du Secrétaire général, la responsable de la promotion économique et les secrétaires de la direction.

Concours intercommunal de fleurissement

M. Lambert signale que la commune, via le service travaux, voirie, environnement et espace public, a reçu le deuxième prix du concours intercommunal de fleurissement pour les villes de 10'000 à 15'000 habitants. Ce prix est décerné par la société romande des amis des roses et de l'horticulture. Il rappelle que la Ville de Versoix avait obtenu le 1^{er} prix en 2010 ainsi que le prix de la biodiversité. Il souligne avec satisfaction ce beau résultat car le fleurissement de la Ville de Versoix est effectué sans produits chimiques, sans engrais et sans produits de traitements.

Travaux

M. Lambert transmet les informations suivantes :

- Réouverture de la route de Suisse à double sens prévue avant Noël.
- Trottoir du chemin du Biolay quasiment terminé.
- Début des travaux de génie civil concernant la pose du raccordement au chauffage de la centrale d'Ecogia.
- Mise en service des points de collecte au secteur Pont-Céard et Dégallier.
- Installation du chantier et travaux préparatoires concernant le réaménagement des chemins Isaac-Machard et Vieux-Port.
- Suite à la fermeture du chemin de Braille pendant 3 ans en raison des travaux sur la route de Suisse, M. Lambert fait part d'une proposition de fermeture du chemin de Braille à hauteur du pont afin de limiter le trafic de transit. Les arrêtés de fin de chantier sont prévus pour le 31 décembre 2020 (réouverture) et à la mi-janvier pour la fermeture proposée.

Transports

Suite à une réunion assez musclée entre le CA et les CFF et la société Lémanis, des problèmes de cadence du Léman Express et des difficultés de communication avec les CFF ont été relevés. Un courrier des CFF du 30 novembre annonce la mise en service de deux trains Régio Express du lundi au vendredi avec arrêt en gare de Versoix, en direction de Genève à 8h27 et en direction de Versoix à 18h45.

QCM – Réponses aux questions des Conseillers municipaux

Question de M. Pinto-Pereira concernant la demande d'étudier la mise en place d'un système de visioconférence pour les séances du Conseil municipal afin que les membres considérés comme vulnérables ou en quarantaine ou même le public puisse assister à ces dernières.

M. Lambert indique qu'avec le début de la crise sanitaire une nouvelle base légale est entrée en vigueur le 11 novembre 2020. L'article 5a du règlement d'application de la LAC stipule :

Art. 5A⁽⁶⁾ Vidéoconférence

¹ Si des circonstances exceptionnelles telles qu'une crise sanitaire ou une catastrophe majeures l'imposent, le bureau du conseil municipal, en concertation avec l'exécutif, peut décider que les séances plénières ou les séances de commission se tiennent intégralement par vidéoconférence.

² Les séances plénières et les séances de commission tenues par vidéoconférence respectent les conditions suivantes :

- a) elles utilisent une solution réputée sûre au sens de la protection des données, reconnue comme telle par le département après consultation de l'Association des communes genevoises, et hébergée en Suisse ou dans un Etat offrant un niveau de protection adéquat pour les personnes physiques selon l'article 6, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection des données, du 19 juin 1992 ;
- b) les objets traités à huis clos au sens de l'article 18 de la loi ne peuvent pas être débattus par vidéoconférence ;
- c) le vote par vidéoconférence est nominal.

³ Les séances plénières tenues par vidéoconférence sont diffusées en direct sur Internet.

⁴ Si le recours à la vidéoconférence est envisagé, le bureau du conseil municipal s'assure au préalable que chaque membre du conseil municipal dispose du matériel informatique et des connexions nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

Aucune solution mixte n'est possible, c'est pourquoi à ce jour le CA n'a pas privilégié la solution de la vidéoconférence et garde les séances en présentiel. Le CA et le Bureau prendront toutefois les dispositions nécessaires en cas de besoin.

Par ailleurs, la diffusion au public sur internet est une possibilité envisageable mais coûteuse car un travail important est nécessaire concernant la sonorisation qui doit être convenable. Ainsi pour envisager une telle possibilité,

il appartiendrait au CM de faire une motion du CM au CA pour l'approfondissement d'une étude pour la mise en place d'une telle solution.

Question de M. Conus concernant le site internet de la commune et l'onglet concernant la cabane des bûcherons et l'absence de date de publication

M. Lambert signale qu'il y a deux niveaux d'informations :

- d'une part toutes les informations d'actualité qui ont un caractère temporel défini sont clairement et systématiquement datées (agenda).
- d'autre part les informations permanentes sur la location des salles ou en lien avec la police municipale sont actuellement perturbées et sont clairement marquées « annulées pour cause de COVID ».

Un effort de maintenance de ces pages est fait par le service de la communication.

Question de Mme Sauter Caillet concernant les éventuelles actions concrètes prévues par la Mairie en lien avec la journée internationale pour l'élimination des violences perpétrées aux femmes (sensibilisation et prévention)

Mme Enhas indique que le CA confirme qu'il n'a pas prévu d'action particulière cette année à l'occasion de cette journée du 25 novembre. Le CA relève toutefois qu'il convient d'accorder une attention particulière à ce problème qui est un véritable fléau qui touche tous les pays. Elle rappelle que cette thématique s'inscrit dans les objectifs DD de l'ONU. La violence à l'égard des femmes continue d'être un obstacle à la réalisation de l'égalité, au développement à la paix et à la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles.

Le CA propose que cette question soit traitée au sein du service de la cohésion sociale. Ce service communal travaille déjà de manière régulière en réseau avec les associations locales actives dans le domaine social. Le service de la cohésion sociale sera en mesure de faire une proposition à la commission de la cohésion sociale afin d'attirer l'attention et sensibiliser les versoisiens à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Mme Jolanka TCHAMKERTEN, Vice-Maire

Bâtiments

Bon-Séjour

Mme Tchamkerten signale que Mme Cathrin Trebeljahr, architecte, a remporté le Prix des Femmes Architectes, catégorie "'Œuvre Originale" décerné par l'ARVHA (Association pour la recherche sur la ville et l'habitat) pour le projet de l'Ancienne Préfecture. Cette association à but non lucratif, fondée en 1993, a pour but de promouvoir la recherche la formation et la lutte contre la discrimination dans l'architecture.

La cérémonie qui devait avoir lieu à Paris s'est tenue de manière virtuelle et peut être vue sur le site internet de l'ARVHA.

Nage glaciale pompiers

Mme Tchamkerten signale que la nage glaciale des pompiers, annulée en raison de la crise sanitaire, s'est transformée en nage virtuelle. Les entraînements collectifs ont été annulés depuis plusieurs semaines mais les personnes motivées ont continué à aller nager en petits groupes. Au total 149 « givrés »

ont participé, dont 1 conseillère administrative et 3 conseillers municipaux. 18 enfants de moins de 13 ans ont également participé à cet événement et se sont mouillés pour la bonne cause. Les fonds récoltés cette année sont destinés à l'ARPEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer). La magnifique somme de CHF 33'229.- a pu être récoltée.

Mme Tchamkerten relève un magnifique succès et une belle aventure humaine qui perdure depuis la première édition. Elle adresse ses félicitations au comité qui ne s'est pas laissé abattre par les restrictions liées à la crise sanitaire et a toujours su trouver les bonnes solutions pour pouvoir motiver les participants ainsi que les parrains et marraines. Rendez-vous le 12 décembre 2021 pour la troisième édition de cet événement !

Plan financier quadriennal

Le plan financier quadriennal, qui doit être transmis au canton, non soumis au vote du Conseil municipal, est disponible sur extranet, à la séance de ce jour sur la rubrique « comptes et budget ».

Le Président remercie Mme Tchamkerten pour ses communications et se permet de proposer une salve d'applaudissements pour

- Mme Trebeljahr qui remporte le prix des Femmes Architectes ;
- les participants à la Nage Glaciale des Sapeurs-Pompiers.

Applaudissements.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Ressources humaines

Mme Enhas signale l'engagement au sein de l'administration communale de Mme Célia Da Silva dès le 1^{er} janvier 2021, en tant que cheffe de service de la cohésion sociale. Mme Da Silva occupe depuis 2017 le poste de cheffe déléguée à l'action sociale auprès de la commune de Vernier. Elle a travaillé auparavant auprès du service de protection des mineurs tout d'abord en tant qu'assistante sociale puis en tant que cheffe d'équipe. L'administration communale se réjouit de son arrivée prochaine et de pouvoir bénéficier de ses compétences avérées dans le domaine social qui seront une plus-value importante au sein du service de la cohésion sociale.

4. DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS DES FONDATIONS :

Le Conseil municipal prend acte de la désignation des membres des Conseils de Fondations ci-dessous :

a) BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

Désignés par le CM :

PDC : Mme Muriel de Terwangne

PLR : M. Alain Riat

SOC : M. Patrice Marro

VERTS : Mme Florence Ryser

Désignés par le CA :

Mme Christine Ricci, Mme Irène Renfer, M. Yves Richard et M. Cédric Zurn.

b) FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE

Désignés par le CM :

PDC : M. Jean-Philippe Guillermin

PLR : Mme Laetitia Monnot-Crespi

SOC : Mme Nathalie Koné

VERTS : Mme Meral Yilmaz

Désignés par le CA :

Mme Francine Koch, M. Eric Tamone.

c) FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY

Désignés par le CM :

PDC : Mme Lisa Merz

PLR : MM. David Cuinier

SOC : M. Huseyin Enhas

VERTS : Mme Tchamkerten (Conseillère administrative déléguée)

Désignés par le CA :

M. Alberto Susini, M. Daniel Ricci, M. Marcel Croubalian, M. Antoine Droin,
M. Loïc Fuhrer.

**5. VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES DE LA FONDATION
BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX**

Mme Enhas indique que lors de sa séance du 6 octobre dernier, le Conseil de Fondation a décidé de résilier le mandat d'organe de révision de l'entreprise en charge de ce travail et de changer d'organe de révision. Le Conseil de Fondation a proposé d'attribuer le mandat à l'entreprise PKF Fiduciaire SA située à Genève.

L'article 25 des statuts de la Fondation stipule qu'il appartient au Conseil municipal de valider la désignation de l'organe de contrôle des comptes de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix.

Préavis des commissions :

M. Chappatte indique que lors de sa séance du 10 décembre 2020, la commission finances, administration et économie a validé cette désignation à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES
DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008,

conformément à l'article 25 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu la volonté de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de changer d'organe de révision,

vu le courrier adressé par le Président de la Fondation au Conseil administratif de la Ville de Versoix le 7 octobre 2020, pour lui demander de porter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal;

vu le préavis de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 10 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, la société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.

6. BOUCLEMENT DE CREDITS D'ENGAGEMENT

Le Président rappelle en ce qui concerne le bouclement de crédits d'engagement qu'il est possible de connaître les montants réellement dépensés pour chacun des projets réalisés sur la base de délibérations anciennes, une fois que toutes les factures sont rentrées et que toutes les garanties sont échues. Cette année presque tous les crédits ont coûté moins cher que ce qui était initialement prévu, sauf un qui a fait l'objet d'un dépassement présenté au sein de la commission concernée. Ce crédit nécessite une délibération du Conseil municipal pour un montant complémentaire de CHF 25'310.- pour la réfection de la piste d'athlétisme et la rénovation du terrain C au Centre sportif de Versoix.

Préavis des commissions

M. Richard indique que la commission aménagement et transports a voté en faveur de ce bouclement de crédits.

M. Marro indique que la commission sports et manifestations a voté ce bouclement de crédits à l'unanimité des membres présents.

M. Chappatte indique que la commission FAE a tenu à saluer le travail effectué pour tous les crédits qui finissent en positif. Elle a voté à l'unanimité le crédit complémentaire.

Discussion

M. Foster indique que les Verts de Versoix tiennent à remercier la commune pour sa bonne gestion des crédits, gestion très importante surtout pendant cette crise sanitaire superposée au défi de la RFFA.

La parole n'est plus demandée.

« Crédit d'engagement complémentaire de CHF 25'310 pour la réfection de la piste d'athlétisme et la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

vu la liste de 16 crédits en annexe de la présente délibération, avec une économie cumulée de CHF 105'045 pour un montant de crédits bruts cumulés de CHF 4'133'132,

vu le crédit d'engagement de CHF 1'055'000 voté par le Conseil municipal le 6 février 2017 pour la réfection de la piste d'athlétisme et la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix et le montant de la dépense s'élevant à CHF 1'080'0310, laissant apparaître un dépassement de CHF 25'310,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1^{er} décembre 2020,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 3 décembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 10 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 25'310 pour couvrir le dépassement du crédit relatif à la réfection de la piste d'athlétisme et à la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 6 février 2017.

7. CREDIT DE CHF 102'000 POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE DESTINÉ AU SERVICE DES TRAVAUX, VOIRIE ET ESPACE PUBLIC ET D'UN AGREGAT SUR TRACTEUR DESTINÉ AU SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS

M. Lambert commente la proposition annuelle faite par le STVEP, instance qui travaille sur le renouvellement, voire le complément du parc des véhicules de la commune. Le STEVP effectue ce renouvellement sur la base des besoins des services selon plusieurs critères de base :

- un amortissement comptable effectif d'une durée minimale de 10 ans,
- un examen au bout des 10 ans de l'usure du véhicule et de ses coûts d'entretien,
- rester dans une enveloppe se situant entre CHF 150'000.- et CHF 350'000.

Le message présenté concerne l'achat d'un véhicule utilitaire destiné au STVEP et d'un agrégat sur tracteur destiné au service des sports et manifestations pour un montant total de CHF 102'000.-.

Le CA remercie le Conseil municipal de réserver bon accueil à cette demande.

Préavis des commissions

M. Richard indique que ce message a été présenté à la commission AT à deux reprises. Les commissaires ont souhaité de plus examiner la possibilité d'avoir un véhicule électrique. La commission a émis un préavis favorable lors de la deuxième présentation de ce message.

M. Chappatte indique que la commission FAE a voté cette demande de crédit à l'unanimité lors de sa séance du 10 décembre dernier.

Discussion

M. Zeder indique que le groupe PDC remercie le responsable des achats d'avoir élargi et complété son travail de sélection conformément aux demandes de la commission AT en fournissant notamment un tableau comparatif des offres. Le groupe PDC s'attend désormais à recevoir systématiquement ce tableau comparatif des offres de véhicules rempli sur la base d'un cahier des charges prédéfini qui indique les critères de sélection et de pondération retenus. Ceci non seulement en matière de performances techniques et commerciales mais également environnementales. M. Zeder espère que ce véhicule ne sera pas surutilisé comme son prédécesseur l'a été et qu'il restera en fonction les années pour lesquelles son utilisation a été prévue.

La parole n'est plus demandée.

« Crédit de CHF 102'000 pour l'achat d'un véhicule utilitaire destiné au service des Travaux, Voirie et espace public et d'un agrégat sur tracteur destiné au service des Sports et Manifestations »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 28 octobre 2020, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 10 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'acquérir un véhicule utilitaire répondant aux besoins du service Travaux, Voirie et espace public ainsi qu'un agrégat sur mini-tracteur répondant aux besoins du service Sports et Manifestations.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 102'000 destiné à ces achats.
3. De comptabiliser les dépenses relatives à ces acquisitions dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 102'000 au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 102'000, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

8. CREDIT DE CHF 270'000 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION PLUS RATIONNELLE ET ECONOMIE DE L'EAU

A l'aide d'une projection sur grand écran M. Lambert effectue une présentation de ce message dont le détail des mesures figure sur extranet. Il rappelle que le STVEP est sensible et a été sensibilisé, surtout au niveau des jardiniers, à des méthodes d'entretien différencié qui vise une utilisation moins extensive de l'arrosage.

Dans le cadre de ces formations que les employés de la voirie et des espaces verts ont suivies, une recommandation a émergé assez vite sur la consommation d'eau courante potable provenant des SIG. Ainsi les tâches ci-dessous permettent non seulement de rationaliser les coûts mais également la quantité d'eau utilisée. A noter que la mise en œuvre des 7 mesures suivantes s'élève à CHF 270'000.- :

- Automatiser l'arrosage des parcelles et des lignées d'arbres, ou diminution voire suppression de l'arrosage, si possible.
- Rationaliser le type de bacs et tendre vers un équipement de bacs avec rétention d'eau

- Nettoyer les chaussées et procéder aux arrosages ponctuels (bacs, massifs, ...) en utilisant l'eau de pluie ou du lac, via un bassin de rétention d'eau ou une station de pompage.
- Fermer les fontaines communales durant la nuit entre 23h et 6h. Remplacer les fleurs annuelles du plan de fleurissement par des plantes vivaces.
- Réactualiser notre plan des entretiens différenciés et planifier les formations continues de nos collaborateurs.
- Etablir un inventaire de notre patrimoine arboré et équiper de sondes les arbres isolés afin d'optimiser leur arrosage.

Le plan financier est commenté par M. Lambert qui précise que la mise en œuvre de ces 7 mesures permettra non seulement une économie de 3'000 mètres cube d'eau potable par an mais également un gain de temps et une mise en valeur des collaborateurs du STVEP, une utilisation plus rationnelle de l'eau et une économie d'environ CHF 10'000.- sur le budget de fonctionnement.

Le CA remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette demande de crédit dont le montant total s'élève à CHF 270'000.- TTC.

Préavis des commissions

M. Richard indique que la commission AT, après avoir assisté à deux présentations de ce projet, a donné son feu vert à la mise en œuvre de ces mesures.

M. Lima indique que la commission DD a soutenu ce projet à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la commission FAE a approuvé ce projet à l'unanimité. Elle a toutefois émis la remarque suivante : la commission a salué le fait que le personnel communal pourra consacrer un certain nombre d'heures à une activité avec une plus forte valeur ajoutée. La commission aurait souhaité obtenir un chiffre concernant les heures économisées. A l'avenir la commission FAE souhaite que le nombre d'heures économisées fasse l'objet d'un calcul.

Discussion

M. Zeder indique que le PDC a particulièrement apprécié le travail de réflexion mené par le STVEP pour optimiser cette notion durable de l'utilisation de l'eau. Cette réflexion faisait suite à la formation suivie sur ce sujet par les équipes communales. Le groupe PDC encourage le suivi de formations qui permet d'actualiser les pratiques.

M. Pinto-Pereira prend la parole :

« Les Verts tiennent à saluer cette démarche et à relever les efforts de tout le service. Cette démarche est une contribution notable au développement durable et à la protection de l'environnement qui nous tient toutes et tous à cœur. Elle permettra de réallouer certaines ressources du service pour d'autres tâches. En procédant de la sorte, la commune montre le chemin à suivre dans l'économie de ce bien si précieux qui est l'eau. C'est une démarche exemplaire qui doit être mise en évidence afin de recevoir le meilleur accueil possible de la part des citoyennes et citoyens. De ce fait, les Verts insistent sur la nécessité

d'accompagner cette démarche d'une communication claire et pédagogique, en particulier en ce qui concerne le choix floral ou le non arrosage de certaines parcelles. »

M. Riat prend la parole :

« La fraction PLR salue également le grand travail fourni au niveau des services de la commune concernant cette économie d'eau de 30 à 40 %. Je me plais à relever que, contrairement à la dernière législature, il sera possible de fermer nos fontaines communales puisque la question avait déjà été posée à l'époque, et on laissait couler H 24 les fontaines même si le diamètre des robinets avait été étudié. Notre fraction se plaît à relever les efforts fournis par la commune en faveur du climat et de l'urgence climatique. Une économie de budget de CHF 10'000.- par année n'est pas négligeable et la fraction PLR soutiendra cette demande de crédit. »

La parole n'est plus demandée.

« Crédit CHF 270'000 pour la mise en place d'une gestion plus rationnelle et économe de l'eau »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 25 novembre 2020, qui décrit dans les détails les achats qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er décembre 2020,

vu le rapport de la commission Développement durable du 8 décembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 10 décembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De mettre en place une gestion plus rationnelle et économe de l'eau dans le cadre de l'exécution des tâches du service Travaux, Voirie et espace public dévolues à l'entretien et la gestion du domaine public.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000 destiné à la mise en place de cette gestion.

3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 270'000 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 270'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. CREDIT D'ETUDE DE CHF 45'000 DESTINÉ À LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MOBILITE DOUCE SUR LA VERSOIX -MOLARD

M. Lambert indique que ce crédit d'étude de CHF 45'000.- a pour objet le franchissement nécessaire pour la future voie verte qui s'étend de Versoix jusqu'à Genève Sécheron. Ce crédit devait initialement être présenté de manière coordonnée avec celui du Parc du Molard mais la commission AT en a décidé autrement en demandant un prolongement du temps de réflexion.

M. Lambert relève l'importance de ce crédit d'étude dans la mesure où il fait partie du réaménagement de la partie supérieure et de l'accès du Parc du Molard. Le Canton a inscrit cette mesure (construction d'une passerelle) dans le cadre du projet d'agglomération 2. La subvention cantonale prévoit une participation de 50 % à la réalisation de l'ouvrage. Les travaux doivent être réalisés d'ici 2024-2025. Comme souvent dans le cadre d'un projet à financement mixte, le Canton demande un engagement via une garantie de financement votée par le Conseil municipal. A noter que cette passerelle, qui répond à la stratégie communale en matière de mobilité douce, servira également à faire passer un câble haute tension des SIG.

M. Lambert commente le plan financier de ce crédit d'étude et remercie le Conseil municipal de lui faire bon accueil.

Préavis des commissions

M. Richard indique que la commission AT a assisté à une première présentation de ce crédit d'étude, en même temps que le projet du Parc du Molard. Une deuxième présentation a été faite à la commission qui a donné son préavis favorable.

M. Chappatte indique que la commission FAE a approuvé ce crédit d'étude à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

Mme Schneckenburger prend la parole :

« J'aimerais simplement rappeler que nous votons ici un crédit d'étude qui représente un pourcentage du projet final de l'ouvrage. Ce projet nous ayant déjà été présenté en commission, nous savons qu'il coûtera plus de CHF 500'000.-. En commission nous avons préavisé favorablement ce crédit mais j'espère, ainsi que le groupe PLR, que ce projet sera encore retravaillé en janvier. Cette passerelle fait partie du projet de la voie verte. Elle est attendue et bienvenue car effectivement elle remplacera avantageusement l'existante

qui n'est plus du tout adaptée au passage des vélos et des piétons ensemble. Nous ne remettons donc pas en cause sa réalisation. Il semble toutefois souhaitable de pouvoir diminuer certains coûts liés au futur Parc du Molard. J'aimerais préciser que si dans le cadre du Parc du Molard nous choisissons de ne pas déplacer la cabine électrique, aucuns travaux coûteux ne sont à prévoir pour le passage des câbles à haute tension qui sont actuellement en place. Nous voterons toutefois favorablement ce crédit d'étude. »

M. Kapp prend la parole :

« Les Verts sont en faveur de ce projet de crédit d'étude. La passerelle représente un point important pour le développement de la mobilité douce et relier Versoix à la ville par une voie sécurisée. Nous espérons que l'occasion sera saisie pendant la planification de ces travaux pour développer le système de pistes cyclables à Versoix de manière sécurisée et consistante. »

M. Zeder prend la parole :

« Le PDC acceptera ce crédit d'étude. Pour revenir au crédit du projet du Parc du Molard repoussé à l'année prochaine, afin de laisser un temps de discussion dans les fractions, je vous annonce que le comité du PDC s'est penché sur ce projet et le soutiendra sous sa forme présentée en commission. »

La parole n'est plus demandée.

**« Crédit d'étude de CHF 45'000 destiné à la construction d'une passerelle
mobilité douce sur la Versoix au Molard »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 4 novembre 2020, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er décembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 10 décembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De procéder à une étude pour la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix au Molard.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 45'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement au crédit principal.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 45'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

12.1 Route de Sauverny

M. Riat indique que lors de la commission AT du 27 octobre dernier, Mme Schneckenburger a fait état d'un parterre situé à la route de Sauverny 20. Dans le cadre des travaux de la route de Suisse, ce parterre a été goudronné de manière temporaire pour l'arrêt de bus TPG. M. Lambert avait indiqué que ce parterre était du ressort des services de l'Etat. M. Riat demande, la remise en herbe et en fleurs de ce terreplein avant la fin des travaux de la route de Suisse et le départ des entreprises.

12.2. Containers enterrés avenue Dégallier

M. Riat remercie la commune pour la mise en fonction de cette infrastructure dans un temps relativement record. La mise en place d'un arrêt « dépose-minute » à cet endroit serait toutefois la bienvenue.

12.3. Chapelle d'Ecogia

Dans le cadre de la rénovation de la Chapelle d'Ecogia pour laquelle la commune a largement contribué, M. Riat informe de la mise en place d'un système d'ouverture automatique de la porte de 8h00 à 18h00. Les visites sont libres, un éclairage extérieur très sobre et écologique met en valeur ce magnifique bâtiment.

M. Lambert prend note des interventions de M. Riat.

12.4. Parking pour vélos

M. Kapp souhaite s'assurer de la prochaine mise en place de places de parking pour les vélos devant le magasin Coop.

M. Lambert se chargera de vérifier de la mise en place prochaine des agrafes à vélos devant la Coop.

12.5. COVID-19 : campagne de vaccination

M. Kapp demande comment la commune a prévu de transmettre à la population les informations relatives à la campagne de vaccination contre le COVID-19.

M. Lambert indique que ce point est géré par le département de la santé et n'a à ce jour aucune information sur la manière dont la vaccination va se dérouler.

12.6. Parking du Centre sportif de Versoix

M. Varonier revient sur une délibération du 17 décembre 2018 concernant la réglementation des parkings communaux situés sur le domaine privé et un crédit voté de CHF 242'000.-. Il demande ce qu'il en est du parking du centre sportif de Versoix qui à ses yeux ressemble actuellement à un P+R.

M. Lambert confirme que le message de l'époque prévoit de pouvoir agir sur tous les parkings communaux situés sur le domaine privé. S'agissant du centre sportif, l'importance est relevée de fixer les tarifs de manière pertinente (en attente des effets de report, s'adapter à l'aspect sportif du lieu, minimum 3 heures gratuites ?, prévoir des abonnements pour les pendulaires, etc).

Actuellement la tarification de ce parking est dans une période d'analyse notamment en ce qui concerne sa saturation. Le CA reviendra sur ce dossier d'ici l'été prochain.

12.7. Zones de circulation

Mme Schneckenburger a appris en commission AT que les zones de circulation qui avaient été modifiées pour les travaux de la route de Suisse seront remises à leur état initial. Elle constate que c'est déjà le cas à l'avenue Lachenal sur le débouché route de Sauverny. Elle demande si le 30 km/h de la route de Saint-Loup demandé par les habitants pendant les travaux va être retiré.

M. Lambert répond par la négative et précise que le tronçon à 30 km/h de la route de Saint-Loup rentre dans le cadre d'un plan de modération de trafic selon un arrêté définitif qui comporte un an d'examen. S'agissant des autres modifications en cours actuellement, il explique que la situation avec l'OCT est compliquée.

M. Zeder fait part de son inquiétude concernant les interventions des Sapeurs-Pompiers volontaires et la circulation à Versoix avec les différentes zones 30 km/h et la pose d'obstacles à certains endroits (route de Saint-Loup par exemple). Il relève l'importance de penser aux services d'urgence qui doivent pouvoir intervenir rapidement sur les lieux d'accidents/feux.

12.8. Marché

M. Chappatte encourage chacune et chacun à utiliser le parking du Boléro, gratuit pendant une heure, et à aller faire ses achats dans les commerces versoisins ou au marché.

12.9. Sécurité

S'agissant de sécurité dans les zones 20 et 30, M. Henauer souhaite attirer l'attention sur le fait que les piétons sont prioritaires en zone 20 km/h mais ne le sont pas en zone 30 km/h. Il relève l'intérêt de rajouter quelques passages piétons à certains endroits dans les zones 30 km/h.

M. Lambert indique qu'à part à proximité des écoles il n'y a pas de passages pour piétons dans les zones 30 km/h. Il recommande d'attendre l'ouverture de

la route de Suisse dans les 2 sens. Il prend note de cette remarque et confirme vouloir rester attentif à ce point. Il signale par ailleurs qu'une réunion avec l'OCT est prévue en début d'année.

Mme Tchamkerten ajoute qu'un grand travail de prévention a été fait auprès des automobilistes avec la distribution de 1500 papillons. Un travail de sensibilisation reste encore à faire.

Mme Sauter Caillet rebondit par rapport à la route de Saint-Loup et le radar pédagogique et constate que rares sont les véhicules, y compris les bus, qui respectent la limitation à 30 km/h.

12.10. Vœux du Président du Conseil municipal

Le Président prend la parole :

« Au terme de cette séance qui clôt l'exercice 2020, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont investis pour que notre Conseil municipal puisse fonctionner le mieux (ou le moins mal) possible en raison des circonstances que nous avons dû affronter.

Merci aux 4 membres du CA (d'avant et après les élections), merci à toutes celles et tous ceux qui ont porté les couleurs de leur groupe politique aux élections de mars, merci au secrétariat général, celui du monde d'avant et ceux du monde actuel, merci aux services communaux pour leur soutien.

La COVID-19 nous a marqués, elle a touché certains de nos proches, elle continue à être une menace sérieuse pour notre population.

Donc au moment de formuler mes vœux pour chacune et chacun d'entre vous, le premier de ces vœux sera que vous parveniez à vous protéger du mal sournois qu'est ce virus : respectez toutes les consignes sanitaires, ne prenez pas de risques, car la santé est l'un de nos biens les plus précieux.

Versoix a besoin de vous en pleine forme !

Je souhaite à toutes et à tous, pour 2021, de faire face avec succès à ces menaces, de retrouver des conditions de vie sociale et économique plus satisfaisantes, de garder espoir et de continuer à servir notre population en faisant preuve d'altruisme, de générosité, de compassion et d'ouverture d'esprit.

2021 est proclamée par les Nations Unies l'année de l'économie créative au service du développement durable. Voilà un beau défi pour nous, à notre niveau communal, pour les mois à venir.

Vive Versoix, bonne et heureuse année 2021 ! »

Applaudissements.

Parole au public

- Intervention de M. Bourbala au sujet de la norme SIA 500 et de la disposition des mains courantes. M. Bourbala demande :
 - que toutes les mains courantes carrées soient changées en mains courantes rondes,
 - au CA et au CM d'être attentifs lors de tout projet de ne plus installer de mains courantes carrées qui font si mal aux mains des personnes à mobilité réduite,
 - que les modèles de main courante installées soient de forme ronde, facile à saisir et respectent les normes en vigueur.

Le Président indique à M. Bourbala qu'il est pris note de ses observations.

- M. Pinto-Pereira revient sur le point 7 de l'ordre du jour et constate que l'achat de l'agrégat pour le tracteur représente quasiment la même valeur qu'un tracteur. Pourquoi ne pas acheter un nouveau tracteur ?

M. Lambert prend note de cette observation et la transmettra aux services concernés.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h00.

* * * * *